RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 01.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Mise à jour de la Commission Communale Action Sociale –

Il appartient au conseil municipal de réviser la composition du CCAS : **Erick BEAUFILS** remplaçant d'Huguette GOUSSEREY, il la remplacera en tant que membre élu à la commission du CCAS. Mais celui-ci siégeant déjà en tant que non élu au CCAS, il est proposé de le remplacer dans cette fonction de non élu par **Pascale DUBOSCQ** qui pourrait notamment reprendre toute l'organisation du repas des anciens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle composition du CCAS

Membres issus du CM :

- **David LAURENT**
- **Jacky GAILLET**
- **Brigitte LEMOINE**
- **Laetitia FRANCOIS**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-01-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

- **Simone DUBOSCQ**
- **Pauline LEBEURRIER**
- **Erick BEAUFILS**
- **Sophie VASSARD**
- **Laurence SEILLIER**

Membres non élus :

- **Françoise LEBAHY**
- **Dominique FONTAINE**
- **Gisèle ALEXANDRE**
- **Dominique ANTUNES**
- **Françoise K'DUAL**
- **Pascale DUBOSCQ**
- **Cécile DUREL**
- **Nadège K'DUAL**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer
Commune Nouvelle - Manche

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-01-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 02.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Remplacement du délégué suppléant pour le COS Normand (Comité des Œuvres Sociales Normand)

- Désignation d'un délégué suppléant des élus au COS Normand : **Brigitte LEMOINE** pour remplacer Pascale DUBOSCQ suite à sa démission.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Brigitte Lemoine, délégué suppléant au COS Normand.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception préfecture
050-2[illegible]013-02-08-10-2026-DE
Date de [illegible]sion : 13/10/2026
Date de [illegible] préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 03.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Désignation du correspondant défense incendie secours –

Par un courrier du préfet en date du 3 septembre 2026, il est demandé au Maire et son conseil municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Proposition de Monsieur le Maire : **Fabrice BIHEL**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Fabrice Bihel, correspondant défense incendie secours.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Commune de Gouville
Commune Nouvelle - Manche

Accusé de réception en préfecture
050-2[illegible]3-03-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 04.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Création d'un poste d'adjoint territorial de 1ère classe pour 3 ans, à hauteur de 17h30 hebdomadaires et à compter du 01/12/2026 –

Proposition de créer un poste pour une durée de 3 ans, d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à compter du 01/12/2026 pour pallier aux nouvelles réformes cumul emploi/retraite applicables au 01/01/2027, pour donner suite à son actuel contrat sur le même grade.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint territorial de 1ère classe de 17h30 hebdomadaire pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville-sur-Mer Commune Nouvelle - Manche

Accusé de réception en Préfecture
050-200085413-20261013-84-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Réf. 05.08/10/2026

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET) –

Monsieur le Maire expose que les organes délibérant des collectivités territoriales et de leur établissement public doivent constituer la mise en place d'un compte épargne temps.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer comme suit les modalités d'application locale du compte Epargne-Temps prévu au bénéfice des agents territoriaux avec effet rétroactif au 1er octobre 2026.

- **Alimentation du CET :**

  Elle doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.
  Ces jours correspondent à des congés annuels acquis durant l'année + jours de fractionnement (2 jours d'hiver), sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 jours.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-05-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

- **Information de l'agent** : Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés).

- **Utilisation du CET** :

  En congés : L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET en congés dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

En compensation en argent ou en épargne retraite : Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (pour les fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL).
Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au CET entre le 16ème et le 60ème jour.
Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.
Le versement intervient nécessairement dans l'année au cours de laquelle l'agent a exprimé son souhait.
Plafond annuel du nombre de jours pouvant donner lieu à indemnisation forfaitaire : L'autorité territoriale peut plafonner le nombre de jours annuels pouvant donner lieu à indemnisation. Ainsi, Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à **7 jours** par an.
Conformément à nos obligations nous avons consulté le CDG50 et l'avis du comité social territorial (CST) daté du 24 septembre 2026 nous a été adressé. Il émet un avis défavorable à la majorité par les représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité par les représentants des collectivités. Aussi, sur la forme, le conseil municipal peut délibérer.

- **Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession d'un CET** :

  L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place le CET tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à fixer par convention les modalités de transfert des droits accumulés d'un agent concerné (arrivée ou départ).

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-05-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 06.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Dissolution du GAEC de la Girarderie - mise en place de nouveaux baux –

Monsieur Ludovic Hédouin et Monsieur Romain Unvoy ayant dissous le GAEC de la Girarderie, la répartition des baux doit donc être revue :

Monsieur **Ludovic Hédouin** reprend les parcelles AO 407 -26 -291-294 -298 -302, AR 117 – 119 - AD 95 et AP 368 faisant l'objet de 2 baux

Monsieur **Romain Unvoy** reprend les parcelles : AE100 -105 -106 -107 -108 -109 - AE 101 -102 -103 -104 et AK 83 -84 -85 faisant l'objet de 2 baux également

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-06-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux tel que répartis par les deux bailleurs à compter du 1er juillet 2026 dans les mêmes conditions qu'initialement prévues et revalorisées selon l'indice annuel des fermages

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-06-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 07.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Rétrocession d'une concession et cession dans le cimetière de Montsurvent –

Suite au courrier reçu le 17 août 2026 de Monsieur et Madame Alix, il est proposé au conseil municipal de reprendre la concession D/11-côté Sud dans le cimetière de Montsurvent à titre gratuit. Il est demandé par la famille que cette concession et ce caveau soit cédé à une famille dans une situation précaire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et les vœux de M. et Mme Alix pour cette concession et le caveau

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville sur Mer

Accusé de réception préfecture
050-2[illegible]1013-07-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Réf. 08.08/10/2026

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS
S. JUAN ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
E. K'DUAL ayant donné pouvoir à A. PERRODIN

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Travaux d'éclairage public - demande d'amendes de police –

Suite à la convention signée avec le SDEM50, dans le cadre de l'opération des travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public, ces travaux sont éligibles aux Amendes de Police à hauteur de 30 % d'un montant plafond de 46 000 € HT.
Jérôme Bouteloup présente ce sujet et rappelle le programme pluriannuel des travaux envisagés avec SDEM50.
Le montant des travaux pour l'année 2026 prévoyant la somme de 56 700€ HT à la charge de la commune, il est proposé de solliciter la subvention maximale d'un montant de 13 800 €, impliquant alors un reste à charge pour la commune de 42 900 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à déposer la demande de subvention au titre des amendes de police

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200035434-20260808-08-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 09.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Convention de servitudes pour la modification du réseau électrique haute tension chemin rural de la Croix du Mont –

Un courrier de Topo Etudes (Chargé par Enedis) a été reçu le 31 août 2026, ayant pour objet la modification du réseau électrique (Haute tension) sur le Chemin rural de la Croix du Mont à Gouville sur Mer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour poser un câble Haute Tension souterrain sur 1235 mètres sur ce chemin

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville-sur-Mer Commune Nouvelle - Manche

Accusé de réception en préfecture
050-2[illegible]013-09-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 10.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Approbation du RPQS de l'année 2025 –

Il est rappelé que l'ensemble des documents en lien avec ce sujet ont été adressés par mail aux conseillers municipaux.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Année 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-10-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2025 est soumis à votre approbation avant d'être communiqué aux services de l'état (Agence de l'eau, police de l'eau et DDTM). A partir de ces résultats l'AESN détermine le montant des taxes au niveau performance de notre système d'assainissement.

Il reprend l'organisation de notre assainissement :

Nom du-délégataire : SAUR

Date de début de contrat :01/04/2023

Date de fin de contrat initial :31/03/2033

Contrat de prestation de service :

Nom du prestataire *: SATESE*

Et les résultats obtenus par nos 2 stations d'épuration :

Gouville qui utilise un traitement : boues activées Aération prolongée et lagunage

Servigny un traitement : filtres plantés de roseaux.

Aujourd'hui la SAUR gère 1916 abonnés.

Après présentation de Jean-Jacques ELOI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RPQS 2025

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-10-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 11.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Mission AMO confiée à DAMONA pour le suivi des futurs raccordements à l'assainissement collectif sur le territoire de Montsurvent –

L'idée est de confier la mission de MO au cabinet DAMONA pour assurer le suivi des futurs branchements des particuliers au réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Montsurvent.
Ceci afin d'être éligible aux aides de l'agence de l'eau, qui n'aide pas directement les particuliers. Pour être financées, les opérations collectives de mise en conformité doivent impérativement avoir emporté l'adhésion d'une part significative des particuliers concernés.
Nous avions déjà procédé de la sorte lors de l'extension du réseau d'assainissement collectif de Boisroger.
Damona réalisera une réunion publique à l'attention des habitants de la zone concernée afin de présenter la démarche. Damona réalisera le dossier de subvention pour la mairie et préparera les conventions pour l'attribution d'aide aux particuliers. Cette aide est plafonnée à 4 200 € / branchement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-11-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Damona accompagnera également la commune pour élaborer un cahier des charges afin de sélectionner une entreprise en charge du contrôle à réaliser et obligatoire selon la charte Agence de l'eau.
Pour cela, le cabinet Damona propose un devis d'un montant de 11 437,50 € HT soit 13 725 € TTC, à engager sur le budget assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis du cabinet DAMONA

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-11-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 12.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Acquisition d'un système d'aération de type nanobulles pour la station d'épuration -

Acquisition d'un système de nanobulles pour la station d'épuration pour purification des eaux usées grâce à un système d'aération.
Pour cela, le cabinet ARKEAU propose un devis d'un montant de 55 000 HT soit 66 000 TTC, à engager sur le budget assainissement.

Afin d'anticiper la prise en charge des communes déléguées de Boisroger et de Montsurvent par notre réseau d'assainissement collectif, et pour nous remettre en conformité, un test d'oxygénation du bassin avec un dispositif de nanobulles a été réalisé sur plusieurs mois dans notre station.

Compte tenu des résultats tout à fait positifs et des exigences de l'agence de l'eau, il est proposé l'acquisition de ce dispositif innovant qui vient compléter le remplacement des 3 turbines de brassage, l'ajout de sondes de pilotage qui ont été voté début 2026

Le montant du devis est de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC.. Installation incluse

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-12-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

La demande de subvention auprès de l'agence de l'eau n'a pas abouti.

Un contrat tripartite ARKEAU SAUR MAIRIE qui fixe les responsabilités de chacun et les modalités de maintenance est en cours d'élaboration.

Les dernières améliorations portées à la station devraient nous permettre d'en augmenter la capacité nominale et ainsi de passer de 4500 EH à 5100 EH conformément au décret établi en 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis ARKEAU et engage cet investissement sur le budget assainissement

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-12-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 13.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du lavoir de Montsurvent –

L'association, Monte Supra Ventum souhaiterait porter un projet de restauration du lavoir de Montsurvent. Pour mener à bien cette opération, une demande de subvention doit être demandée auprès de la fondation du Patrimoine. L'association n'étant pas propriétaire du bien, une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune est demandée.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pleine délégation à Monte Supra Ventum pour le suivi complet de la rénovation du lavoir de Montsurvent y compris les demandes de subvention

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200067635-20261008-13-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 14.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Attribution à la location du logement sis 25 B rue du Calvaire à Gouville s/mer –

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe le loyer de l'appartement sis 25 B rue du Calvaire, au montant mensuel de 450,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation à compter du 01/11/2026.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception préfecture
050-200085405-20261013-14-08-10-2026-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 15.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Nouvelle numérotation de la rue Thézard à Servigny –

La responsable Exploitation et services aux clients de la Poste nous informe que deux adresses similaires se trouvent sur le même axe routier. Il s'agit du 2, rue Thézard à Gouville-sur-Mer (Servigny) et à Brainville. Cette configuration peut générer des erreurs d'orientation, notamment pour les services d'intervention ou pour certains prestataires ainsi que des erreurs de distribution.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier la numérotation de la rue Thézard

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville-sur-Mer

Accusé de réception en préfecture
050-200067411-20261013-15-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 16.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Fonds de concours à CMB pour une nouvelle aire de jeux sur le site de l'école maternelle –

Dans le cadre de l'investissement des aires de jeux sur bâtiments CMB, le projet de l'école de Gouville avait été retenu.

Après consultation des 3 entreprises, le projet N°3 Kit spécial CABAN a été retenu pour ces caractéristiques techniques demandées, validées par la direction de l'école, et l'APE qui subventionne pour partie le projet.

Le coût total du projet est de **38 955.02 € HT**, soit 46 746.02 € TTC. **Les bases de calcul sont sur le montant HT** (d'une manière générale pour tout calcul de subvention et plan de financement).
La politique CMB prévoit un fonds de concours par la collectivité concernée, dès que l'investissement HT dépasse la somme de 20 000 € de reste à charge CMB (après diverses subventions obtenues).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-16-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Ce qui est le cas dans ce projet, puisque l'APE participe à hauteur de 5 000 € donc le **reste à charge HT pour CMB est de 33 955.02 €.**

Le fonds de concours pour la collectivité concernée est établi à 50 % du reste à charge ; celui-ci peut être minoré si CMB n'a pas réussi à obtenir 30 % du montant HT de subvention.

Ce qui est là encore le cas, puisqu'il n'y a que la participation APE de 5 000 €

Ainsi notre montant de fonds de concours est minoré à 45 % du montant HT reste à charge CMB :

Le plan de financement de cette opération à 38 955.02 € HT est donc le suivant (sous réserve de la direction des finances de la CMB)

- **Subvention APE = 5 000,00 €**
- **Fond de concours pour la commune = 15 279.76 € (45 % de 33 955.02 €)**
- **Investissement de la CMB = 18 675.26 € (55 % de 33 955.02 €)**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette répartition de financement du projet et notamment d'engager le montant de fond de concours pour la commune de 15 279,76 €

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-16-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 17.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Régularisation de l'acquisition des parcelles A 711 et A 712 à Servigny –

Par délibération du 29 novembre 2023, le conseil municipal avait constitué l'acquisition de terrains à Servigny.
Il convient de revoir cette délibération 16.29/11/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-17-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026



Il s'avère que la parcelle A **711** a changé de propriétaire entre temps :

- **Parcelle A 711 : Jacques Penloup affaire suivie par Maître Allix. La commune l'achète à l'euro symbolique.**
- **Parcelle A 712 : Michel Lemière affaire suivie par Maître Fonty. La commune l'achète à l'euro symbolique**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces deux transactions et notamment les actes par devant Maître Allix d'une part et Maître Fonty d'autre part ; les frais d'actes étant à la charge de la commune

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAU

Mairie de Gouville-sur-Mer
Commune Nouvelle - Manche

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-17-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 18.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Décision Modificative budget Assainissement –

Au vu de l'avancement des travaux de création du réseau d'assainissement et d'un réseau d'eau potable sur la commune de Boisroger, étant arrivé à plus de 60% il convient de comptabiliser le remboursement de l'avance forfaitaire d'un montant de 71 098.47 €, de l'entreprise SARC, imputée précédemment sur le cpte D. 238-23.

Pour se faire, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative par l'augmentation des crédits suivants :

- Cpte D. 2315-041 –Immo. corporelles en cours – Installat., mat. et outil. Techn. + 71 098,47 €
- Cpte R. 238-041 –Immo. corporelles en cours – Installat., mat. et outil. Techn + 71 098,47 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-18-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cette décision modificative du budget d'assainissement

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-18-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 19.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Devis pour mise en œuvre d'un arrêt de bus provisoire à Montsurvent –

Afin de simplifier le ramassage scolaire durant les travaux à Montsurvent, un point de regroupement unique a été défini en dehors du bourg. Après concertation et validation par la Région Normandie, la DDTM et la société de transport, l'emplacement retenu est le suivant:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-19-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026



Au vu de la mise en œuvre d'une voirie provisoire pour l'arrêt de car, route de Montsurvent nous avons consulté plusieurs entreprises. Nous n'avons reçu 2 devis :

- Devis n°1 : SARL Thomas et Fils d'un montant de : 6 046,05 € HT soit 7 255,26 € TTC
- Devis n°2 : LEHODEY TP d'un montant de : 4 699,50 € HT soit 5 639,40 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante, le devis de l'entreprise LEHODEY TP d'un montant de 4 699,50 € HT soit 5 639,40 € TTC

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer
Commune Nouvelle - Manche

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-19-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 20.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Devis pour la restauration des façades de la salle Eugène Bonté à Montsurvent -

Pour la restauration des façades sur la salle Eugène Bonté à Montsurvent nous avons reçu 3 devis à prévoir

Devis n°1 : ETS Lecardonnel Kevin d'un montant de : 13 947,00€ HT soit 15 341,70€ TTC
Devis n°2 : SARL Ledentu d'un montant de : 16 417,51€ HT soit 19 701,01€ TTC
Devis n°3 : Alain Maçonnerie d'un montant de : 13 162,00€ HT (TVA non applicable)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis moins disant de Alain Maçonnerie d'un montant de 13 162,00 € HT

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-215001013-20-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 21.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Budget commune admission en non-valeur dettes DIGNE Mathieu et LAMY Mickael –

Suite à la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables notifiées par la Trésorerie de Coutances le 23 septembre 2026 :

- T.R. n°418, 464, 612, 736, 771, 817 et 878 sur exercice 2023, et T.R. n° 16, 51, 190, 230, 277, 331, 409, 483 et 620 sur exercice 2024, émis au nom de Mr Matthieu DIGNE pour lequel il reste 198.28 € de frais de cantine sur 2023, 97.81 € de taxe ordures ménagères 24 et 7 801.69 € de loyers impayés sur 2023 et 2024,
- T.R. n°770 sur exercice 2023, émis au nom de Mickaël LAMY pour des frais de cantine pour la somme de 685.80 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-21-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal :

- S'oppose à l'admission en non-valeur pour les dettes de Monsieur Digne
- Accepte l'admission en non-valeur des dettes de Monsieur LAMY

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-21-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 22.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Délégation d'admission en non-valeur des créances de faible valeur inférieure à 100 euros v-

Les services de la trésorerie demandent à la commune que le conseil municipal puisse prendre une délibération dans une démarche de simplification de la procédure d'admission en non-valeur des créances de faible montant. Afin de sécuriser la mise en œuvre de la mesure au sein des collectivités, un seuil de délégation est fixé par décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

Ce seuil constitue un plafond légal que les communes peuvent diminuer ou limiter à certaines catégories de créances. Le seuil de délégation a été fixé à 100 €, il couvre près de 80 % des dossiers mais ne représente que 7 % des enjeux financiers.

La décision d'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue par arrêté appuyé de la délibération de délégation et le maire devra rendre compte au moins une fois par an de l'exercice de cette délégation.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-22-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Après en avoir débattu et à l'unanimité le conseil municipal s'oppose à cette démarche et refuse cette décision de délégation d'admission en non-valeur pour une valeur inférieure à 100 €.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-22-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 23.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Offre d'achat pour le terrain cadastré AW 23 -

Dans le cadre d'une succession, le terrain cadastré AW 23, d'une superficie de 5a 40ca se trouve proposé à la vente au prix de 50 000 €. Sa situation contigüe au cimetière communal présente un intérêt pour la commune. Toutefois il s'agit d'un terrain enclavé dont la viabilisation pourrait être particulièrement complexe et coûteuse. Il est proposé de se porter acquéreur et de proposer le prix de 25 000 € : François Legras, Christian Lemennais et Sophie Vassard s'abstiennent avec leur pouvoir respectif. **Ainsi, avec 6 abstentions, le conseil municipal donne son accord à la majorité pour présenter cette offre de 25 000 €.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Mairie de Gouville-sur-Mer

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200067817-20261013-23-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 24.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Montsurvent –

Par délibération du 21/07 dernier, le devis de l'entreprise Lesellier Castric avait été retenu pour un montant de 9 607.75 € HT. L'entreprise nous informe qu'elle n'est plus en mesure de fournir le matériel prévu pour cette installation ! Considérant l'urgence de ces travaux, après en avoir débattu et à la majorité (Sophie Vassard - 2 voix - et François Legras - 2voix- s'abstenant), le conseil municipal décide :

- D'autoriser Christophe Bourgeot à relancer en urgence une consultation pour obtenir de nouveaux devis pour une clim réversible
- D'inscrire un engagement de dépenses d'un montant maximum de 23 000 € HT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-24-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'offre moins disante dans le respect de cette enveloppe de dépense, étant entendu que le Maire en fera rapport au conseil municipal lors de la prochaine réunion

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20261013-24-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
14/10/2026

Réf. 25.08/10/2026

Séance du 8 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le huit octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte DEUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Agathe PERRODIN, Sophie VASSARD

Excusé : Catherine DEUTINE LEJAMTEL

Procuration : J. GAILLET ayant donné pouvoir à J.J. ELOI
D. LECUIR ayant donné pouvoir à S. VASSARD
F. BIHEL ayant donné pouvoir à J .BOUTELOUP
L. SEILLIER ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
H. DEBRAY ayant donné pouvoir à C. LEMENNAIS

Secrétaire : Marylène HACQUEBECQ

Objet de la délibération : - Désignation du coordonnateur pour le recensement 2027 -

Nous avons l'information par l'INSEE que le recensement de la population de la commune nouvelle (5 communes historiques) aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.
Pour cela, il appartient au conseil municipal de désigner d'ores et déjà le coordonnateur de cette opération.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier cette mission à Madame Nathalie ETOT, et en cas d'absence de Madame Nathalie ETOT et/ou de renfort, de nommer en adjointe Madame Marie-Laure DUVIVIER.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David LAURENT :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville-sur-Mer (Manche Nouvelle)

Accusé de réception en préfecture
050-200085[illegible]-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026